

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.C.C.A. de

Objet : Modification des statuts

L'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) régulièrement convoquée s'est réunie le 26/07/21  
à ESCONDEAUX

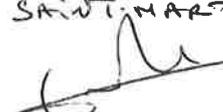
Le président expose les modifications impliquant une modification des statuts :

	Article à modifier :	Article modifié par :
<input type="checkbox"/>	Article 1 : Modification du Titre :	Article 1 : Désigné sous le nom d'Association communale de chasse  Agréée de
<input type="checkbox"/>	Article 3 : Modification du siège social :	Article 3 : Le siège social est fixé à
<input checked="" type="checkbox"/>	Article 6 : Modification du % de personnes visé à l'article R.422-63-6 du code de l'environnement	Article 6 : Ce pourcentage est fixé à 10 %
<input checked="" type="checkbox"/>	Article 10 : Composition du conseil d'administration	Article 10 : L'association est administré par un conseil d'administration composé de 3 membres

L'assemblée Générale procède donc au vote des nouveaux statuts selon les résultats suivants :

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstention
8	0	0

Elle approuve donc la modification de ses statuts.

Fait à ESCONDEAUX <b>Le Président</b> (Nom-Prénom) SAINT-MARTIN J. Claude (Signature) 	Le 26/07/21 <b>Le Secrétaire</b> (Nom-Prénom) MAZURIER Alexandre (Signature) 
--	---